

Nombre de conseillers

présents : 23
votants : 28
en exercice : 29

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 10 avril 2017 à 18h00

N° 27-02-17

Présents : Michel JAMMES, Maire ; Carmen MOUTOT ; Didier MILHAU ; Christine MAURASIN ; Gilles FAGES ; Brigitte CAVERIVIERE ; Jean-Claude MATHIEU ; Catherine MENA ; Yves YORILLO ; Régine RENAULT ; Pierre SANTORI ; Lionel MUNOZ ; Jacqueline PATROUX ; René ATTARD ; Angélique PIEDVACHE ; Julien RIBOT ; Christian THUAU ; Lydia AUBERT ; Serge LALLEMAND ; Marcel CAMICCI ; Claude PONCET ; Sylvie LETIENT ; Jean-Pierre CIRES.

Absents ayant donné procuration en application de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités

Locales : Ghislaine RAYNAUD par Yves YORILLO ; Isabelle JOLIBOIS par Didier MILHAU ; Claudette PYBOT par Catherine MENA ; Serge DEIXONNE par Jean-Claude MATHIEU, Monique CAYROL par Jean-Pierre CIRES.

Absent : Frédéric GRANGER.

Madame Angélique PIEDVACHE est élue secrétaire de séance.

I. DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE : Informations sur les décisions prises.

L'assemblée est informée des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations attribuées par le conseil municipal lors de la séance du 29 août 2014.

24/2017 : Commande d'un moteur ventilateur pour la balayeuse avec GV HYDRO 3000 pour un montant de 1 253.82 € TTC.

25/2017 : Commande de travaux d'effacement de réseau aménagement urbain école maternelle avec ORANGE SA pour un montant de 1 052 € HT.

26/2017 : Commande de travaux d'électricité et de plomberie aux douches du stade avec ETS VIVER et Fils pour un montant de 7 214.74 € TTC.

27/2017 : Commande d'un camion plateau pour les services techniques avec UGAP pour un montant de 33 874.33 € TTC.

28/2017 : Commande d'un véhicule Trafic Fourgon avec LANGUEDOC AUTOMOBILES pour un montant de 17 144.76 € TTC.

29/2017 : Commande d'une cellule isotherme pour le Trafic Fourgon avec FROID ROUTIER Service pour un montant de 13 140 € TTC.

30/2017 : Reprise du véhicule PEUGEOT EXPERT par LANGUEDOC AUTOMOBILES pour un montant de 500 €.

31/2017 : Commande de travaux de réalisation d'un terrassement pour les jeux du jardin public avec SARL S.D.R.A.T.P. pour un montant de 1 680 € TTC.

32/2017 : Commande de jeux pour le jardin public avec ALTRAD MEFRAN pour un montant de 10 740 € TTC.

33/2017 : Commande de jeux pour l'école maternelle avec ALTRAD MEFRAN pour un montant de 10 788 € TTC.

34/2017 : Commande d'installation d'une alarme anti intrusion à la cantine primaire avec ETS VIVER et Fils pour un montant de 2 050.80 € TTC.

35/2017 : Commande de blocs autonomes de sécurité pour les bâtiments communaux avec CCE pour un montant de 2 010.30 € TTC.

36/2017 : Commande de travaux de remplacement d'un ensemble d'éclairage public suite au sinistre du 15 mars 2017 avec SPIE pour un montant de 4 458 € TTC

Le conseil prend acte de ces décisions.

II. FISCALITE : Taux communaux 2017.

Le vote des taux communaux permet de fixer le produit attendu au titre de la fiscalité directe locale. Les bases prévisionnelles ont été communiquées par les services fiscaux suivant l'état 1259 COM.

Tableau comparatif des bases d'impositions prévisionnelles :

| | Bases 2016 en € | Bases 2017 en € | Variation en % | Variation en € |
|------------------------|-----------------|-----------------|----------------|----------------|
| Taxe d'habitation | 6 298 000 | 6 117 000 | - 2,874 % | - 181 000 |
| Taxe foncière/bâti | 4 483 000 | 4 541 000 | + 1,294 % | + 58 000 |
| Taxe foncière/non bâti | 134 600 | 135 300 | + 0,520 % | + 700 |

On constate que les bases prévisionnelles évoluent différemment. Il y a la revalorisation des valeurs locatives de 0,4 % prévue par la loi de finances pour 2017. Il y a, pour la taxe d'habitation, l'intégration de la mesure législative d'exonération (réintégration du bénéfice de la demi-part supplémentaire) qui n'avait pas été intégrée par les services fiscaux lors du calcul des bases prévisionnelles 2016, ce qui entraîne une diminution de la base.

Compte tenu des éléments ci-dessus et du débat d'orientations budgétaires du 25 mars 2017, il est proposé au conseil de procéder à un ajustement de 1,7 % des taux de la fiscalité directe pour 2017.

A l'issue de la procédure d'élaboration budgétaire, un produit attendu pour le budget primitif 2017 a été déterminé et, pour l'atteindre, les taux seraient les suivants :

| | |
|----------------------------|----------------|
| Taxe d'habitation : | 14,90 % |
| Taxe foncière (bâti) : | 23,98 % |
| Taxe foncière (non bâti) : | 87,30 % |

Le montant du produit fiscal attendu sera de **2 118 482 €** comme indiqué sur l'état 1259 COM présenté au conseil.

Voté à l'unanimité.

III. FINANCES PUBLIQUES : Compte de gestion 2016 / Receveur Municipal.

Les comptes financiers tenus par le receveur municipal, comptable de la collectivité, comprennent toutes les opérations constatées au titre de la gestion de l'exercice 2016.

Ces comptes, conformément à l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont soumis à l'approbation du conseil municipal.

Un extrait des comptes budget principal –M 14/budget annexe crèche et budget annexe lotissement a été remis aux membres du conseil.

Voté à la majorité (2 absentions : S. Lallemand et C. Poncet).

IV. FINANCES PUBLIQUES : Comptes administratifs 2016.

- **Budget principal /M.14**
- **Budget annexe crèche**
- **Budget annexe lotissement**

Conformément à l'article L.1612 du Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes administratifs des différents budgets de l'exercice 2016 sont présentés à l'assemblée.

Un document synthétique budget principal – M.14/budget annexe crèche/budget annexe lotissement a été remis aux membres du conseil.

Budget principal- M14 : Voté à la majorité (2 absentions : S. Lallemand et C. Poncet).

Budget annexe crèche : Voté à l'unanimité.

Budget annexe lotissement : Voté à l'unanimité.

V. FINANCES PUBLIQUES : Affectation des résultats de l'exercice 2016.

Conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats de l'exercice précédent sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors de l'approbation du compte administratif.

Les soldes d'exécution et les restes à réaliser, qui constituent l'excédent, peuvent être affectés aux différents budgets.

Les propositions d'affectations sont les suivantes :

Budget principal /M.14 :

Résultats de l'exercice 2016

Section de Fonctionnement :

| | | |
|---------------------------|---|----------------|
| • Excédent reporté 2015 : | + | 573 914,73 € |
| • Recettes réalisées : | + | 6 617 094,79 € |
| • Dépenses réalisées : | - | 6 207 473,35 € |
| Résultat affectable : | + | 983 536,17 € |

Section d'Investissement :

| | | |
|----------------------------|---|----------------|
| Excédent reporté 2015 : | + | 178 952,45 € |
| • Recettes réalisées : | + | 2 301 876,39 € |
| • Dépenses réalisées : | - | 1 556 924,78 € |
| • Restes à réaliser 2016 : | | |
| Dépenses : | - | 2 474 045,19 € |
| Recettes : | + | 1 217 880,00 € |
| Besoin de financement : | | 332 261,13 € |

Proposition d'affectation budget 2017 :

| | |
|--------------------|----------------|
| Recettes / 002 : | 651 275,04 € |
| Recettes /1068 : | 332 261,13 € |
| Recettes / 001 : | 923 904,06 € |
| Dépenses I / RAR : | 2 474 045,19 € |
| Recettes I / RAR : | 1 217 880,00 € |

Voté à l'unanimité.

Budget annexe crèche :

Section de fonctionnement :
Recettes réalisées : 327 882,06 €
Dépenses réalisées : 327 882,06 €

Résultat affectable : 0

Voté à l'unanimité.

Budget annexe lotissement :

Section de fonctionnement :

Recettes réalisées : 2 921,69 €
Dépenses réalisées : 2 921,69 €

Section d'investissement :

Recettes réalisées : 50 000,00 €
Dépenses réalisées : 2 921,69 €

Proposition d'affectation budget 2017 :

Recettes 001 : 47 078,31 €

Voté à l'unanimité.

VI. FINANCES PUBLIQUES : Budget primitif principal 2017/M.14.

Le débat d'orientations budgétaires s'est tenu lors de la séance du conseil municipal du 25 mars 2017. Le travail de la commission des finances a permis de suivre la préparation budgétaire.

Le projet de budget proposé à l'assemblée reprend les orientations budgétaires pour 2017.

Section de fonctionnement/dépenses :

Le montant du crédit proposé à la section de fonctionnement, 6 769 507 €, est en hausse de 3,66 % par rapport au budget primitif 2016. La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de maintenir l'ensemble des services municipaux proposés à la population mais nécessite la poursuite d'une gestion rigoureuse car les aléas économiques et les mesures gouvernementales génèrent des hausses qui s'imposent au budget communal.

La prévision de crédit au chapitre 011 est en hausse de 13,34 %. L'optimisation des procédures d'achats de fournitures doit être poursuivie. Certaines dépenses telles que l'eau, les consommables d'impression, l'alimentation pour les enfants des cantines, et les fournitures de petit entretien doivent faire l'objet d'une gestion rigoureuse sans constituer un obstacle au bon fonctionnement des services municipaux.

La prévision de crédit au chapitre 012 est en progression brute de 5,98 % / BP 2016. Ceci est l'effet conjugué des paramètres suivants :

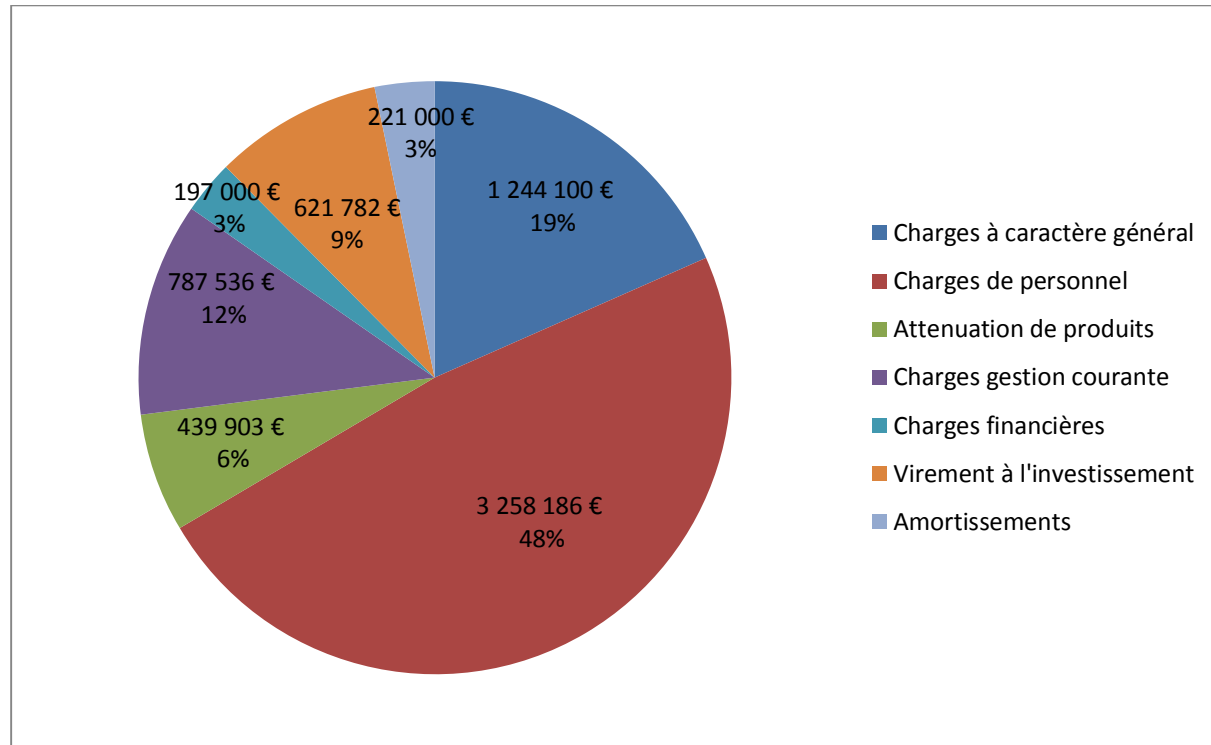
- glissement vieillesse technicité/ G.V.T. : avancement d'échelon ou de grade, effets de structure, + 2,5 % (+ 76 854 €)
- Dispositions statutaires « transfert primes/points » et « protocole parcours professionnels » : + 2,76 %
- augmentation de 0,6 % du point d'indice au 1^{er} février 2017
- remplacements d'agents pour continuité des services municipaux
- hausse de cotisations hausse de la valeur du SMIC de 0,93 % au 1^{er} janvier 2017
- Recensement de la population : + 16 486 €

La prévision de dépenses proposée au chapitre 014 prend en compte l'augmentation de pénalité au titre de la loi SRU. La prévision budgétaire du chapitre 65 intègre une hausse due aux subventionnements des budgets annexe de la crèche et du CCAS.

Pour le chapitre 66, le travail effectué sur la dette communale se traduit par une baisse de 4,37 %.

Le montant du virement à la section d'investissement est de 621 782 €, en baisse par rapport au BP 2016. Ceci est essentiellement la conséquence de la participation communale au redressement des finances publiques de l'Etat, pour la dotation globale forfaitaire de 2016, dont le montant n'est toujours pas connu à ce jour.

Répartition des dépenses de fonctionnement :



Section de fonctionnement/recettes :

La prévision globale de recettes est en hausse de 3,66 %.

Au chapitre 013, les positions administratives de certains agents municipaux permettent de proposer une recette prévisionnelle en hausse de près de 18 %, conséquence de la rigidité structurelle correspondante au chapitre 012.

Les prévisions de recettes du chapitre 70 sont en baisse de 5,57 % en raison de partenariats non renouvelés à ce jour.

Le produit des impôts et taxes, au chapitre 73, est en hausse de 1,14 % suite à l'ajustement des taux communaux de fiscalité directe.

Le chapitre 74, dotations et participations, est en hausse de 5,93 % mais prend en compte les éléments suivants :

- la prévision de la réfaction opérée par l'Etat sur la part de dotation forfaitaire communale.
- Allocations compensatrices de fiscalité directe (exonérations et dégrèvements que l'Etat accorde à certains contribuables).
- Estimation des dotations de l'Etat qui n'ont pas été notifiées (DGF, DSR et DNP).

L'effet ciseau de la ponction sur la dotation forfaitaire est très impactant sur le budget communal car depuis sa création en 1979, cette dotation, qui avait un caractère stable et évolutif, garantissait aux communes un montant de ressources destiné à assurer le fonctionnement des services municipaux. La diminution conséquente depuis 2014 s'élève, en montant cumulé au 31 décembre 2016, à 432 680 €.

La prévision de recettes au chapitre 75 est en diminution en raison de la désaffectation des logements des Pénitents.

Section d'investissement :

Le montant proposé pour les crédits nouveaux est de 852 908,80 € (hors remboursement du capital d'emprunt).

Le remboursement du capital est en progression de plus de 8 %, atteignant un point haut résultant des emprunts importants contractés pour des immobilisations patrimoniales.

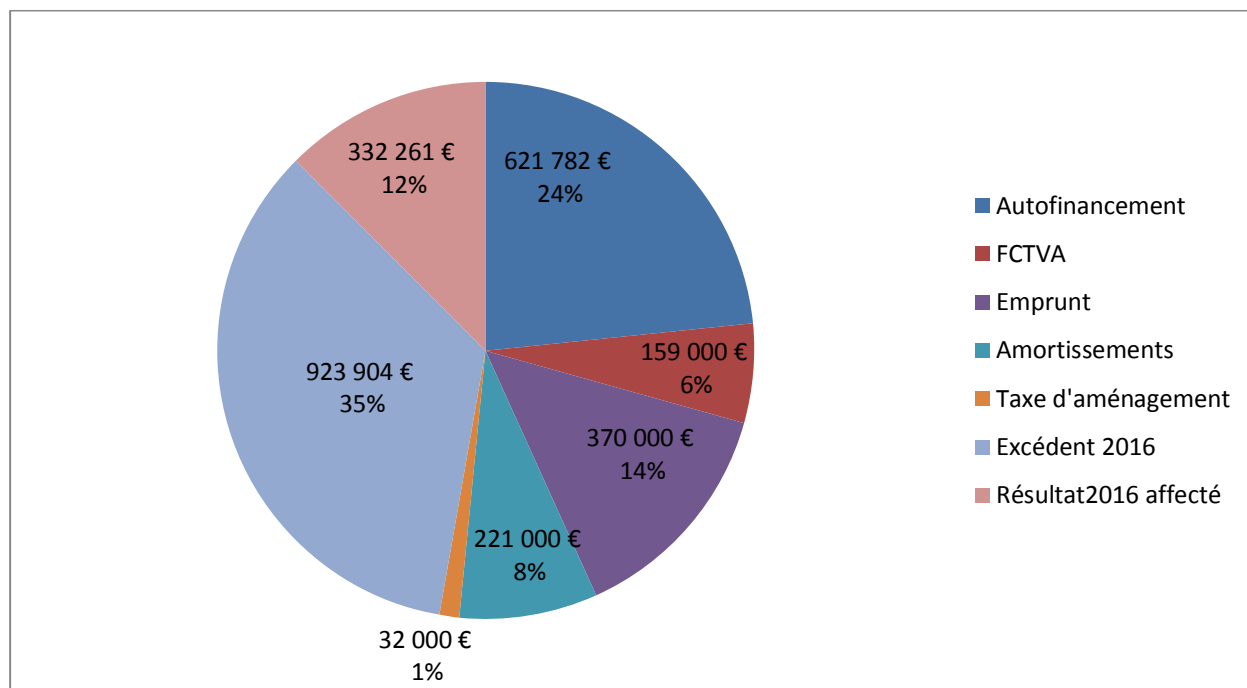
Pour 2017 les projets nouveaux sont les suivants :

- Etudes de révision du plan local d'urbanisme.
- Acquisition de logiciels informatiques.
- Acquisition de véhicules (renouvellement).
- Acquisition de matériel/services techniques.
- Travaux éclairage public.
- Rénovation jeux d'enfants.
- Travaux accessibilité.
- Travaux bâtiments et voiries.

Ces dépenses seront financées par :

- Le virement de la section de fonctionnement.
- Le fonds de compensation de la T.V.A.
- La taxe d'aménagement.
- Une prévision d'emprunt de 370 000 €.

Financement des dépenses d'investissement :



Cette section d'investissement s'équilibre à un montant total de :
3 876 954,04 € (R.A.R. compris)

Le projet de budget principal s'établit à un montant total de :
10 646 461 €

Voté à la majorité (J.P. Cires, M. Cayrol, S. Lallemand et C. Poncet votent contre).

VII. FINANCES PUBLIQUES : Répartition du crédit des subventions.

Conformément au 1^{er} alinéa de l'article L.231167 du Code Général des Collectivités Territoriales « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».

Il est proposé au conseil d'appliquer ce premier alinéa pour procéder à la répartition du crédit de subvention inscrit au budget principal de l'exercice 2017.

Voté à l'unanimité.

VIII. FINANCES PUBLIQUES : Budget primitif 2017 / Crèche.

Le projet de budget est présenté au conseil.

Voté à l'unanimité.

IX. FINANCES PUBLIQUES : Budget primitif lotissement 2017.

Le projet de budget primitif de lotissement est présenté au conseil. Il est équilibré à la somme de 47 078,31 €.

Voté à l'unanimité.

X. URBANISME : Prémption parcelle BM 64.

Point retiré de l'ordre du jour par le Président de séance.

Affaires diverses.

Fin de la séance à 19h00.